



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 98069

Texte de la question

M. Yves Daniel attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'usage de l'apprentissage comme outil de lutte contre le chômage juvénile. Grâce aux mesures récentes prises en faveur de son développement, l'apprentissage attire de plus en plus de jeunes, d'un niveau de formation toujours plus élevé et qui, en dépit de la crise, conservent une insertion nettement plus favorable que les jeunes issus de la voie scolaire. Néanmoins, dans une étude parue en mai 2016, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) note que cette tonalité globalement positive cache des écarts relativement importants entre niveaux de diplômes, entre filières et s'accompagne d'une sélectivité accrue à l'entrée de cette voie de formation. De fait, l'essor de l'apprentissage se trouve triplement interrogé. D'abord, parce qu'il tend à se développer dans les niveaux de formation les moins exposés au risque de chômage ainsi que dans les filières offrant déjà des débouchés plutôt favorables. Ensuite, parce que la crise impacte doublement l'apprentissage : raréfaction des offres des employeurs d'une part, détérioration de l'insertion des apprentis d'autre part. Enfin, parce que l'entrée en apprentissage devient de plus en plus sélective ayant comme conséquence l'éloignement des populations socialement défavorisées des avantages procurés par cette voie de formation. Il lui demande de bien vouloir lui préciser comment elle entend remédier à cette triple difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Yves Daniel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98069

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 décembre 2016

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6898